L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

PREMIÈRE PARTIE.

SUITE.

Ses yeux demeuraient fixés sur ceux de Laurent comme pour y chercher une réponse, et elle était devenue presque jolie, tant l'amour embellit tout ce qu'il touche. Le rhétoricien commençait à perdre son sang-froid. Ces prunelles brillantes et questionneuses, la moiteur de ses mains féminines qui serraient les siennes, l'odeur mêmes des fleurs d'avril posées sur le bureau, tout cela, contribuait à le griser. A son âge, il n'est pas besoin qu'on vous verse beaucoup de ce vin-là pour vous tourner la tête. Ses yeux s'enhardirent à contempler les joues animées, les lèvres entr'ouvertes et le corsage ému de Lucrèce.

—Répondez-moi franchement! reprit la jeune fille avec insistance.

—Mais, répliqua-t-il d'une voix légèrement étranglée et avec un sourire vague, pourquoi voulez-vous savoir cela?

—Parce que.... parce que je vous aime, Laurent!

Et rouge, honteuse, ne sachant plus ce qu'elle faisait, Lucrèce ne trouva rien de mieux pour cacher sa confusion que de se jeter au cou de Laurent. Sa tête tomba sur l'épaule du jeune garçon, et, soit hasard, soit préméditation, celui-ci sentit soudain sur son cou l'impression des lèvres de la jeune fille.

Cela durait encore, lorsqu'un pas inégal et claudicant résonna dans l'escalier.

—Ah! voilà mon père, chuchota la trop tendre Lucrèce en se précipitant sur son pupitre, où elle se remit à écrire à la volée. Pendant ce temps, Laurent, pâle et chancelant comme s'il avait bu, s'agenouillait pour ramasser le volume d'Euripide, et par la lucarne du grenier, dans le brusque silence qui s'était fait entre les deux jeunes gens, la flûte d'Eustache Lapasque continuait à jeter ses trilles mélancoliques.

M. Dérônis entra sur ces entrefaites et trouva Lucrèce et Laurent hypocritement penchés, l'une sur son bureau, l'autre sur son livre, dont les caractères grecs semblaient se mêler et se tortiller comme un fourmillement d'insectes bizarres. Laurent, à qui cette hypocrisie n'allait guère, se leva au bout de quelques minutes et, sans oser regarder Lucrèce, saisit le premier prétexte venu pour s'esquiver.

V.

Une fois dans la rue, l'adolescent marcha d'un pas rapide comme pour secouer l'étrange émotion qu'il éprouvait. Le rapide baiser de Lucrèce l'avait tout enfiévré. Encore qu'il fût tombé des lèvres d'une fille laide et qui lui était indifférente, ce n'en était pas moins un baiser amoureux, et tout en marchant, il se disait avec son poète Théocrite,

Que même un vain baiser a des douceurs exquises....

Il était en même temps honteux et charmé de cette première caresse féminine; quand il y repensait il lui passait dans tout le corps un petit frisson voluptueux. Pendant toute la soirée il sentit l'impression à la fois chaude et fraîche des lèvres de Lucrèce, et quand il finit par s'endormir, cette sensation le poursuivit dans son sommeil. Seulement, dans son rêve, ce n'était pas la bouche de Mlle Dérônis qui se posait sur son cou, mais bien les lèvres mignonnes et timides de Valentine.

Le baiser de Lucrèce eut un résultat auquel la pauvre fille ne s'attendait guère: il accrut l'amour de Laurent pour la petite pensionnaire de l'institution Papillon. Depuis cette scabreuse après-midi passée au greffe de M. Dérônis, Laurent se sentait plus hardi. Cette caresse de Mlle Dérônis avait été pour lui comme un baptême de virilité.—Il n'était plus un enfant puisqu'il avait pu inspirer de l'amour à une femme.—Cette seule pensée l'emplissait d'une audace toute nouvelle. Jusque-là son amour pour Valentine avait été un pur rêve platonique, il était temps de le faire passer de la froide région de l'idéalité dans le domaine du réel. Laurent voulait oser; un je ne sais quoi le poussait à déclarer sa tendresse à celle qui en était l'objet. Il avait tout au plus aperçu deux ou trois fois sa bien-aimée à l'église Saint Antoine, quand les pensionnaires défilaient sous les orgues à l'heure de la grand'messe, mais il connaissait déjà son nom de famille: elle s'appelait Valentine Maurin. Comme il ne se souciait plus de retourner au greffe, et comme il était par conséquent privé de la contemplation du jardin Papillon, il résolut de se dédommager en écrivant à Valentine. Pendant huit jours, il griffonna des brouillons de lettre qu'il déchirait ensuite et dont il mangeait les morceaux, afin que rien ne vînt le trahir. Enfin au bout d'une semaine il accoucha d'un épître qui lui parut réussie à souhait. Dans cette déclaration à la fois naïve et brûlante, il contait à cette fillette de quatorze ans comment il l'avait vue pour la première fois, à quelle occasion l'amour était entré dans son cœur pour n'en plus sortir; puis venaient de lyriques effusions sur le bonheur d'aimer et de se le dire, et enfin l'inévitable interrogation: son amour était-il partagé?—Si ses hommages étaient dédaignés, il saurait souffrir en silence. Au cas contraire, il suppliait "l'adorable Valentine" de lui répondre et de lui indiquer par quels moyens il pourrait arriver à lui parler.—Une fois cet chef-d'œuvre terminé, il le recopia sur un joli papier à lettre vert d'eau, cacheta le billet avec une belle cire parfumée où il y avait de la poussière d'or, et se serra précieusement dans sa poche.

Ce n'était pas tout d'avoir écrit, il fallait trouver un expédient pour que la lettre parvînt à son adresse, et ce n'était pas une petite affaire que de l'introduire dans l'intérieur du sévère pensionnat Papillon. Après s'être bien creusé la tête, Laurent s'arrêta à l'ingénieuse idée que voici.—A l'entrée du pensionnat stationnait une fruitière en plein vent, bien connue des collégiens et nommée la mère Tannier. Dans son enfance, Laurent avait maintes fois lorgné ses *charpagnes* pleines de cerises, de mirabelles ou de nèfles, suivant la saison, et souvent il avait dépensé chez la fruitière les sous que lui donnait la tante Sophie. Il savait que, grâce à son petit commerce, la vieille avait ses entrées à la pension où elle vendait aux élèves des fruits et des sucreries pendant les récréations. Ce fut à la mère Tannier qu'il résolut de faire jouer le rôle d'Iris messagère. Pendant deux jours, il rôda autour de son échoppe, en tâtant avec des palpitations de cœur la lettre qui reposait dans la poche de sa jaquette. Il n'osait parler et se retirait en maudissant sa pusillanimité. Enfin un samedi soir, à la brune, il prit son grand courage, aborda la fruitière, et, lui glissant dans la main une pièce de quarante sous,—toute sa fortune,—il lui demanda si elle voulait se charger de remettre une lettre à "sa cousine," qui était pensionnaire chez mesdemoiselles Papillon.

La mère Tannier eut un sourire qui fronça tous les plis de sa peau ridée et montra ses mâchoires à claire-voie. Elle fit d'abord quelques difficultés, mais prit tout de même l'argent et promit finalement de s'acquitter du message.

—Vous entendez bien, ajouta Laurent d'une voix mal assurée, vous ne remettrez la lettre qu'à Mlle Valentine, seule....

—Suffit, mon petit, répondit la mère Tannier en grimaçant, vous pouvez dormir sur les deux oreilles, votre commission est faite....

En dépit de cette assertion, Laurent dormit fort mal et se réveilla avec un poids sur la conscience. Le lendemain étant un dimanche, le jour de congé lui parut d'une longueur sans pareille. Il grillait de savoir si sa lettre avait été remise, et avec cela une mauvaise honte l'empêchait de retourner près de la fruitière. Le lundi matin, anxieux et enfiévré, il se rendit au collége, n'entendit rien de ce que disait le professeur, et eut pendant toute la séance la mine de quelqu'un qui dort debout. Quand il revint pour la classe du soir, il lui sembla que, sous le porche, certains élèves le regardaient avec des airs ironiques et inquiétants. Comme on traversait la cour, un de ses camarades s'approcha et lui murmura brusquement:—A ça, tu as donc écrit à une élève de la pension Papillon?

—Qui te l'a dit? demanda Laurent, devenu tout pâle.

—C'est le bruit de la ville; Mlle Papillon l'aînée est furieuse, la mère Tannier n'a rien eu de plus pressé que de lui remettre ta lettre.... Ah! tu es dans de beaux draps!

Laurent sentit ses genoux plier et une sueur froide lui glisser le long de l'échine. Il entra en classe, blême, la bouche sèche, la gorge serrée comme un accusé qui attend sa condamnation. Ce jour-là, on expliquait du Démosthène. Au moment où c'était à son tour de reprendre l'explication, on entendit dans l'escalier le pas pesant et bien connu du principal. Laurent pressentit qu'il venait pour lui, et sa voix se perdit dans son gosier. La porte fut ouverte d'un coup sec, et le principal, la tête droite, l'air solennel, s'avança au milieu de la classe tandis que le professeur et les élèves se levaient.

—Messieurs, commença d'une voix lente et digne le haut fonctionnaire du collége, on vient de m'apprendre un scandale qui a justement ému toute la ville; un élève a eu l'impudence d'écrire une lettre inconvenante et ridicule à une jeune fille appartenant à l'une des plus honorables institutions de Juvigny. Il n'a pas craint de soudoyer une mercenaire pour introduire dans la pension des demoiselles Papillon cette lettre impertinente, fruit d'une imagination perverse et prématurément corrompue. Il faut que le coupable soit puni; je ne tolérerai pas plus longtemps la présence d'une brebis galeuse dans le troupeau confié à mes soins....Elève Husson, sortez! Vous êtes exclu du collége, et j'en informe votre famille.

D'un geste indigné le principal montrait en même temps la porte toute grande ouverte. Sans prendre le temps de ramasser ses livres, Laurent se précipita dans le couloir et disparut.

Au bout d'un quart d'heure encore, [illegible] il se trouva assis sur la plate-forme du vieux château.—Ainsi c'était là le résultat de son équipée: la perfide fruitière l'avait trahi, Valentine n'avait pas reçu sa lettre, il allait devenir la risée de la ville, et pour surcroît, il était chassé du collége.—Chassé!—On était alors dans la période de récréation qui suivit le coup d'état, l'université était battue en brèche par les établissements ecclésiastiques, et Laurent comprenait très bien qu'on se montrerait impitoyable pour un élève qui venait si mal à propos prêter le flanc aux accusations des ennemis de l'enseignement universitaire. Qu'allait-il devenir et comment oserait-il se remontrer à la maison? De quel visage affronterait-il les anathèmes de Mlle Constance, les larmes de la tante Sophie et les terribles colères du père Husson?

Et cependant il fallait rentrer, ne fût-ce que pour rassurer Mlle Sophie, qui, en ne le voyant pas revenir, souffrirait une angoisse mortelle. Sans cette considération, Laurent se serait à l'instant enfui de Juvigny, sauf à passer la nuit dans les bois. Au bout d'une heure de méditation, il se raffermit, en songeant qu'il valait mieux être immédiatement fixé sur son sort, et descendit tout droit vers la boulangerie. Quand il franchit le seuil de l'arrière-boutique, la première chose qui lui frappa les yeux, ce fut sa lettre vert d'eau entre les doigts du père Husson, qui la lisait à haute voix aux deux tantes scandalisées.

—Vous voilà, dit le boulanger en suspendant sa lecture; vous n'avez pas honte de vous présenter ici, après les vilenies que vous avez commises, et après qu'on vous a jeté à la porte du collége comme un fruit pourri.

Laurent, mordant ses lèvres pâles et enfonçant ses mains au fond des poches de sa jaquette, détourna les yeux et reçut ce premier choc en silence. Exaspéré de cette impassibilité, Memmie Husson l'accabla alors des mots les plus durs et des sarcasmes les plus amers. Il lui reprocha le pain qu'il mangeait, l'argent qu'on avait dépensé pour l'entretenir au collége. Cela avait joliment réussi! Au lieu de jeter à l'eau tout ce bel argent, on aurait mieux fait de suivre son conseil en fourrant le garnement en apprentissage chez un tisserand ou chez un cordier. Mais non, on avait voulu faire de lui un monsieur; on s'était toujours aveuglé sur le compte de cet enfant de malheur!

—Husson! interrompit la pauvre tante Sophie les yeux pleins de larmes, Husson, arrête-toi, je t'en prie!

—Paix! répliqua le boulanger, je n'ai besoin des conseils de personne, et je dirai ce que j'ai à dire.... Et vous, vagabond, écoutez!

(*A continuer.*)

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes. Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 *cent* par deux onces ou moins, et de 1 *cent* par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, d'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwillie, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5. — Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2ème. "
CHAS. J. LEEDS, 3ème. "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
A. Palfrey, D. Urquhart.
[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sangllier, mercredi, 28 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 29 Nov., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est pris par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine ....$50.
— Entrepont.... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse' Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine E. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS No. 21 du Commercial Place.
17nov—

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Red Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE, J. C. Litano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 52 Gravier. LORD & MCPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par semaine.
JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, [illegible], Commis.
Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 22 Bienville.
10 nov

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le beau bateau à vapeur JOHN D. HANNA, F. BERGERON, Capitaine, L. P. DELAHOUSSAYE, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS. [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 103 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains....$213,424
Pertes payées.... 74,741
Bénéfice net.... 68,438

A une élection qui eut lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année.—Tels:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
F. J. Gasquet,

Et, le 2 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 35 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 45 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible]
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie st. Louis, Miss.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de [illegible] le numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans	
Frankfurt	10 oct.	environ	14 nov.
Nuremberg	31 nov.	"	23 déc.
Frankfurt	19 déc.	"	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre....$150 en or. Entrepont....$35, n or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No 42 de la rue de l'Union.
13 juin

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 2 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.
No. 124 RUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1877.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains du lac, aller et retour, circuleront comme suit:

DE LA VILLE.	DU LAC.
7 heures du matin	7:45 heures du matin.
8:30	9:15
10	10:45
11:30	Midi et quart
1 h. de l'après-midi	1:45 h. de l'après-midi
2:30	3:15
4	4:45
5:30	6:15 du soir
7 du soir	8

8 nov—1m. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains exprès par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement....7.55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement..8.35 A. M.
Exprès........6:00 P. M.	Exprès........9.30 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7.40. A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 4.45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel. J. W. COLEMAN, Agent de billets. D. H. ROBINSON, Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express, Sunday only, 7.55 A. M.	Express, Sunday only, 8.35 A. M.
Express....5:00 P. M.	Express....9.30 P. M.
Passenger, except Sunday ....7.40 A. M.	Passenger, except Sunday....4.45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Exprès No 1..6:40 P M	Exprès No 2..10:30 A M
Exprès No 3..7:30 A M	Exprès No 4..10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St-Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de ne changer qu'une fois de chars. Les passagers vont jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Le train d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mccomb City partira de la Nlle-Orléans à 4h. 45 P. M., le samedi, et à 7 heures le dimanche, il arrivera à 9 h 20 A. M et à 10 h. P. M., le dimanche, et à 6 h 30 A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hôtel.

A. D. SHELDON, Agent,
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
18 jv

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1..6:40 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3..7:30 AM	Express No 4..10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 4:45 PM Saturday, and 7 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 10 PM Sunday and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, Passengers General Agent.
18 jv

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées par ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs		142
" honoraires		10
Admissions, membres actifs		37
" " honoraires		3
Expulsions, " actifs		18
" " honoraires		1
Résignations, " actifs		2
Décès, "		2
" honoraires		1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	157
" honoraires	11

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 26 membres.

Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$201
Funérailles et dépenses	268
Total	$469

Rapport du Secrétaire des Finances.
Dû par des membres.... $954

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876	$2,871 30
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	2,586 30
Reçu d'autres sources	189 85
Total	$5,647 45
Dépenses par le comité de secours	$ 465 70
Dépenses pour divers	1,265 10—$ 1,734 80
En caisse ce jour	$ 3,912 65

Actif de la Société.

En caisse	$ 3,912 65
Lots à recevoir	399 93
Propriété foncière	719 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,024 75
Total	$ 6,057 33

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT,
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT
Trésorier, GEO. E. FORSTALL,
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT,
Médecin, Dr EMILE DOUMEING,
Pharmaciens, P. BARTHE, VALSIN VIGNAUD, A. F. BERET, L. M. VON GOHREN.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1877.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,963 86	
Reçu pour primes de rivière	7,889 31	
Reçu pour primes de mer	13,694 66	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	
		$236,1[illegible]
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	3,871 38	
		43,871 38
Montant net des primes		$192,286 [illegible]
En moins:		
Pertes par le feu	$33,132 37	
Pertes sur les rivières	25,840 36	
Pertes sur mer	2,525 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$66,498 [illegible]
Réassurances	16,596 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,879 56	
Taxes et licences	6,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 23	
Profits et Pertes	5,462 77	
	65,525 52	
En moins—l'intérêt	34,969 89	$31,635 94 $97,154 [illegible]
Bénéfice net		$95,131 [illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,366 97
En caisse		14,277 [illegible]
Primes en voie de recouvrement		12,556 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,203 75	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	58,203 75
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		181,996 85
Total		$320,115 19

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

Assermenté, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,550 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Autey, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
O. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. R. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$36,756 10	
Sur risques de rivières	4,228 97	
Sur risques de mer	5,168 00	
Total des primes		$46,153 07
En moins—Primes remboursées		667 15
		$47,525 89
Profits et pertes		18,123 78
		$65,649 67
En moins—Primes non expirées		10,090 34
Montant net des Primes reçues		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$20,420 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 05	
Réassurances	2,413 32	
Taxes	2,928 53	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	872 90	
Bureau des Assureurs	1,554 25	
Dépenses etc, moins intérêt	4,464 55	
		$ 42,124 23
Bénéfice net		$ 13,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 06
Propriétés foncières	13,941 95
Billets garantis	3,694 98
Billets garantis par hypothèque	12,015 18
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19
Meubles de bureau et autres installations	2,979 12
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$122,526 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfaction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du 1er août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.
Juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes	$1,515,610	
Surtiré	2,500	
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	233,500 00	
Autres actions, bons et hypothèques	136,096 62	
Dû par des agents de rachat et de réserves	1,052,119 05	
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	32,096 91	
Propriétés foncières	234,688 59	
Dépenses courantes et taxes payées	34,737 [illegible]	
Echanges pour le Clearing House	$125,348 65	
Billets d'autres banques nationales	14,647 00	
Petite monnaie, y compris les nickels	5,432 32	
Espèces—Or monnayé	42,314 12	
Argent monnayé	4,000 00	
Billets dits legal tender	481,996 00—	674,738 [illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat		15,000 00
Total		$4,024,134 [illegible]

PASSIF:

Capital payé	1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Autres bénéfices non partagés	158,[illegible]
Billets de Banque Nationale non réchangés	200,000 00
Dépôts individuels	2,165,477 57
Certificats de dépôt payables sur demande	10,886 95
Dû à d'autres banques nationales	111,373 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	106,207 07
Total	$4,054,134 [illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA, Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIRY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs.
2 juillet

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,215 96	
Primes de rivières	21,924 35	
		$239,208 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		$23,236 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,8[illegible] 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$143,257 07
Profits bruts		$97,978 0[illegible]

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 33	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,942 23	
		24,591 79
Prêts remboursables sur demande	$74,[illegible] 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 [illegible]
Bons de ville		72,056 00
Actions de banque et autres		73,415 83
Propriétés foncières		189,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		22,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno E. King, Henry M. Preston
J. J. Irby.

23 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:

Sur risques d'incendie	$329,549 60	
Sur risques de rivières	200,950 22	
Sur risques de mer	37,222 21—	67,742 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,220 00	
Primes remboursées	9,167 27—	98,816 2[illegible]
Montant net des primes reçues		$465,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,227 27	
" " de rivières	104,068	
" " de mer	24,708 97—	[illegible],875 71
Réassurance	$1,124 03	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,823 60	
Dépenses générales brutes	29,549 44—	396,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 96
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		25,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$76,142

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,637 80
Effets à recevoir pour primes	26,013 79
Actions de banques et autres actions	203,528 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,600 00
Propriétés foncières	77,010 31
Total	$1,283,908 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($359,568 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy
J. I. Warren, W. J. Behan,
B. T. Buchner, S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 914,797 16
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		156,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 80 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,484 94
Département des actions hypothécaires		776,280 16
Change étranger et change américain	$227,244 73	
Monnaie courante et espèces	896,841 41	
		1,124,084 14
		$3,480,186 [illegible]

PASSIF

Dû aux déposants	$1,641,239 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 53	
Dividendes non payés	914 90	
		1,823,409 [illegible]
Profits et pertes	$ 156,691 64	
Capital	1,500,000 00	
		$1,656,691 64
		$3,480,18[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 31 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier,
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Cyrus Bussey, E. F. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Hood, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. E. Lyman,
[illegible], E. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 54 same Alley. He again tenders his heartiest thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JEAN T. DUPUY, [illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1878.

En caisse le 10 juin 1875			$2,773 1[illegible]
Reçu dans l'année, pour quotités			1,704
" " " pour initiations			15
" " " pour intérêts sur les dépôts			133 1[illegible]
			$4,621 [illegible]
—Déboursements dans la même période—			
Secours aux malades	$ 311		
Salaire du portier	32 50		
Frais d'impression	53		
Commission du percepteur	159		
Comptes de gaz, &c.			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$500 67		
Et un depuis	557 53	1,157	1,73[illegible]
En caisse actuellement			[illegible]
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,416 [illegible]	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$540		
Pour le mobilier	255 [illegible]		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	525 90		
	1,325 56	19,415 25	3,365 [illegible]
Payé pour secours aux malades	738		
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,532 73	
		$2,896 [illegible]	
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875		84	
Admis depuis lors		3	
		87 membres.	
Démissionnaires	5		
Morts			
Expulsé	1	7	
Actuellement sur la liste		80 membres	

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. AROIA,
P. G. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
(Comité d'administration.)

18juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,761 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		4,3[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,420 [illegible]	
Escompte billets payés avant l'échéance		[illegible]
Montant des dépenses non certaines l'année dernière		[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
		$7,117 [illegible]

L'actif suit.

Billets à recevoir garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$34,504 77
Propriétés foncières	2,650 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$[illegible]
Currency des Etats Unis	144 [illegible] 1,519 67
En caisse à recevoir	7 180 [illegible]
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	365 [illegible]
	186,173
Actions payées en plein	78,150 00
Actions payées en partie	1,733 54
Scrip	1,536 95
Dividende No 1 non réclamé	137 [illegible]
Effets à payer	603 [illegible]
Divers créanciers	402 73
Surplus de l'actif	14,679 [illegible] 186,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
E. BAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif,
A. EIMER BADER, Président,
CHAS. KNGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, secrétaire.

Première Année Fiscale:

Primes reçues	$127,232 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,687 [illegible]
Réassurances, refactions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]
	134,[illegible]
	$58,115 [illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, G. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
S. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, E. Hieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Ricke, S. I. Nadler,
J. N. Schwarz, Chas. Engstfeld, H. Pfahlman,
Louis Schwarz, H. Frank, F. Rickerd,
X. Weissenbach, H. E. Gegreve, F. Reder,
H. Wildermann

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYÉ.....$500,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt	$ 407,966 [illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net	$ 71,202 39
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir	$366,530 73
En caisse et primes en devoir de recouvrement	186,608 [illegible]
	$553,238 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALCUS,
CHAS MACREADY, SCOTT MCGEHEE,
W. K. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR, R. R. CRAIG,
D. MORIS, SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:
Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour

En caisse	$326 10
En banque	500 [illegible]
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00
Propriété du tombeau et immeubles	469 00
Total	$1,735 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 28 —Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL BOQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à sa constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président ou Comité de [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $4; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The Steamship NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commander,

Will leave her wharf, foot of Toulouse street Thursday, Nov. 29 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,215 96	
River premiums	21,924 35	
		$ 2[illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		2[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11,766 72	
	$40,125 [illegible]	$14[illegible]
Gross profits		$ 97,978

Of which $56,587 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 33	
Loans on Bond and Mortgage	55,942 23	
		$ 24,591 79
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$ 138,400 86
City Bonds		72,056 00
Bank and other Stocks		82,415 82
Real Estate		189,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		22,415 94
Total asset		$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same,

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston.
J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,
Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$325,279
Marine premiums		66,924 91
River premiums		2,230 56
Total amount of premiums		$429,534 65
Less unearned and return premiums		96,752 94
Net earned premiums		$332,781 65
Add interest and discount		24,047 27
		$356,429 09
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,162 90	
River losses	24,746 80	
Net losses	$186,362 45	
Reinsurance	$18,837 08	
Rebate	46,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 33	
		117,909 66
		$304,272 08
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 [illegible]

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value.

Real estate	$118,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	155,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	192,760 06
Cash in bank	86,976 29
Premiums in course of collection	47,252 85
Amounts due by insurance companies	8,207 22
	$574,418 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS;

Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schreiber, J. Tuyes.
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877,

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques		225,104 09
Propriétés foncières		52,000 0
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,220 09
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,668 83
Echange pour le Clearing House	$51,694 83	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	152,111 00	214,960 [illegible]
		1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
de ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		38,368 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés		37,[illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	445,592	
do (département des épargnes)	354,232	
Certificats de dépôt dits time certificates		[illegible]
	38,[illegible]	790,[illegible]
		1,411,045 0[illegible]

J. certifie que le tableau qui précède est exact.
J. H. WALTON, [illegible]

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........ CANAL STREET........104

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 21, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		$381,296
On Marine Risks		24,472
On River Risks		25,697
Total Premiums		411,449
Less Unearned Premiums		118,115
Net Earned Premiums 21st May, 1877		$293,34 8
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,567 9	
On Marine Risks	17,062 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	25,692 28	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	182,314
Profit		$110,920 18

The Company have the following assets:

Real Estate	$259,079 4
City Bonds	110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	189,235 56
Notes secured by mortgage	214,042 06
Notes secured by pledge	42,307
Bills receivable	75,184
Premium in course of collection	49,087
Cash on hand	77,007
	1,026,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 21st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN.
CHAS. LAFITTE.
8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$325,549 03	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,696 22	
Total des Primes		$421,[illegible] 77
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,978 05	
Primes remboursées	1,292 52	
		109,270
Primes nettes acquises		$311,[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	8,486 51	
Profits et pertes	6,076 09	
		15,561
		7,497 58
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,742 74	
Sur les risques de mer	22,068 [illegible]	
Sur les risques de rivière	10,596 13	
Pertes en litige	3,145 34	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	4[illegible] 82	
		152,212 44
Réassurances		15,066 2
Réfaction (rebate)		26,[illegible]
Commissions d'agences		25,391
Dépenses d'agences		4,506 01
Taxes et licenses		7,557 55
Dépenses de bureau		27,004 69
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.		6,229 01
		295,309 [illegible]
Bénéfice net		$ 22,098

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,567
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,078
Entre les mains d'Agents aux E. U. et en Europe	21,[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du Ne Orleans National Banking Association $251,983 94, évalués à	$8,297
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	133,924
Prêts sur nantissements	14,[illegible]
Effets à recevoir	17,[illegible]
Bons	56,212 [illegible]
Actions	26,1[illegible]
Primes en voie de recouvrement	42,014 [illegible]
Propriétés foncières	74,[illegible]
Dû par divers	6,4[illegible] 17
Bons des Etats-Unis	19,925 [illegible]
Total	$[illegible],517

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	15,666 66
Dividendes non réclamés	1,602 00
Primes sur risques non expirées	107,975 05
Pertes non réglées	51,611 16
Dû à divers	5,817 95
Fonds de réserve	15,694 05 — 500,[illegible]
Surplus	$22,098 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BALL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie		$70,980 15
Primes de rivière		11,083 25
Primes de mer		5,977 43
		$88,025 [illegible]
Moins Primes rendues		781 95
		$87,253 96
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$32,029 62	
Pertes de rivières	7,190 64	
Pertes maritimes	8,575 49	
	$45,796 75	
Réassurances	1,607 84	
Loyer	500 00	
Taxes	910 00	
Escompte (Rebate)	5,977 22	
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 63	
Réservé pour risques non terminés	15,000 00	
		$88,577 59

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement	$9,963 37
Prêts garantis par hypothèque	16,360 07
Billets à recevoir pour primes	5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets	144,077 74
Propriété foncière	11,5[illegible] 50
Primes en voie de collection	15,497 06
Argent en caisse	9,534 [illegible]
	$214,203 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
R. SALOY, A. R. BROUSSEAU,
H. LARASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—4sem, 11 p sem

Hibernia National Bank—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Peuraine et A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
JESSE S. DAY